

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **ENVIRONNEMENT** - **Nature** : Convention financière de partenariat 2022-2026 avec le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (CONIB)

Rapporteur : Isidore POLO

NOTE DE SYNTHÈSE

Le site de l'île du Beurre est un des derniers espaces alluviaux du Rhône. Il est composé en rive droite, des îles du Beurre et de la Chèvre, et en rive gauche, le site intègre la plaine et la forêt alluviale de Gerbey sur la commune de Chonas l'Ambellan. L'ensemble constitue le site dit des « 2 Rives ». Ces espaces présentent une forte potentialité écologique : ils constituent un refuge de grande importance pour la faune (237 espèces de vertébrés inventoriées) et abritent une importante diversité d'espèces végétales (390 espèces). Ils sont couverts par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope et reconnus comme Espace Naturel Sensible (ENS) par les départements du Rhône et de l'Isère.

Pour mémoire, le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (CONIB) est une association loi 1901 qui a pour objet la conservation et la valorisation de cette zone naturelle remarquable. Vienne Condrieu Agglomération est membre du Conseil d'Administration.

La convention financière entre les partenaires (Agglomération, CNR, Département du Rhône, Parc Naturel Régional du Pilat) se termine fin 2021.

Il est proposé la passation d'une nouvelle convention pour la période 2022 -2026 selon les modalités suivantes :

- Durée de 5 ans couvrant la période 2022-2026
- Maintien du niveau de participation des partenaires identique soit 25 000 € par an pour Vienne Condrieu Agglomération
- A ce titre, l'association met en œuvre le plan de gestion du site selon les orientations et programme d'actions défini. Elle assure la gestion, l'entretien, l'aménagement, les suivis et études scientifiques des milieux naturels ainsi que l'accueil et l'éducation à l'environnement auprès de tous les publics.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°17-65 du Conseil Communautaire de ViennAgglo en date du 29 mars 2017 et la délibération n°2016-66 du Conseil Communautaire de la CCRC en date du 2 novembre 2016 approuvant la convention financière de partenariat 2017-2021 avec le CONIB,

VU l'avis de la commission air énergie climat biodiversité réunie en sa séance du 7 Avril 2021

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

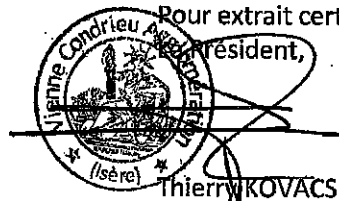
APPROUVE la passation d'une convention financière partenariale avec le Centre d'Observation de l'Ile du Beurre (CONIB) selon les termes précités,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Président,

Thierry KOVACS

